

Messieurs

Frank	Leblanc	Patterson
Fraser	(Laurier)	Penner
Gauthier	Leggatt	Peters
(Roberval)	Lessard	Portelance
Gauthier	L'Heureux	Poulin
(Ottawa-Vanier)	Loiselle	Railton
Gendron	Lundrigan	Reid
Gilbert	MacDonald	Reilly
Godin	(Cardigan)	Reynolds
Goyer	Macdonald	Richardson
Graffey	(Rosedale)	Ritchie
Guay	MacEachen	Roche
(Saint-Boniface)	MacGuigan	Rompkey
Guay (Lévis)	MacInnis	Rooney
Guilbault	(Cape Breton-	Roy
Haidasz	East Richmond)	(Timmins)
Hamilton	MacInnis (M ^{me})	Roy
(Qu'Appelle-	MacKay	(Laval)
Moose Mountain)	Madill	Saltsman
Harding	Marchand	Sauvé (M ^{me})
Harney	(Langelier)	Schellenberger
Hellyer	Marchand	Schumacher
Herbert	(Kamloops-	Scott
Higson	Cariboo)	Smith
Hopkins	Masniuk	(Northumberland-
Horner	Mazankowski	Miramichi)
(Crowfoot)	McCain	Smith
Hueglin	McCleave	(Saint-Jean)
Hurlburt	McGrath	Stackhouse
Isabelle	McKenzie	Stanfield
Jamieson	McKinley	Stevens
Jarvis	McKinnon	Stewart
Jerome	McRae	(Marquette)
Kempling	Mitges	Stewart
Knight	Morgan	(Okanagan-
Knowles	Morin (M ^{me})	Kootenay)
(Winnipeg-	Muir	Stollery
Nord-Centre)	Munro	Symes
Knowles	(Esquimalt-	Thomas
(Norfolk-	Saanich)	(Maisonneuve-
Haldimand)	Munro	Rosemont)
Lachance	(Hamilton-Est)	Trudel
Laflamme	Murta	Turner
Lajoie	Neil	(London-Est)
Lambert	(Moose Jaw)	Wagner
(Edmonton-	Nesdoly	Walker
Ouest)	Nowlan	Watson
Langlois	O'Connor	Whelan
La Salle	Olaussen	Whicher
Latulippe	O'Sullivan	Woolliams
Lawrence	Paproski	Yanakis
		Yewchuk—182.

l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant la virgule à la fin de la ligne 8 de la page 12 et en y ajoutant ce qui suit:

«sous réserve toutefois que tous ces fonds doivent être en monnaie canadienne et provenir directement de sources canadiennes.»

Et sur la motion de M. Benjamin, appuyé par M. Peters, —Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en insérant après le mot «catégories» à la ligne 42 de l'article 9(2) à la page 21:

«sous réserve toutefois que tous ces fonds doivent être en monnaie canadienne et provenir directement de sources canadiennes.»

Et sur la proposition d'amendement de M. Barnett, appuyé par M. Knight,—Qu'on retranche le mot «sources» figurant à la fin des trois motions et qu'on le remplace par ce qui suit:

«citoyens canadiens, de personnes ayant le statut d'immigrant reçu, de sociétés dont au moins cinquante pour cent des actions assorties du droit de vote appartiennent à des citoyens canadiens et dont au plus dix pour cent des actions assorties du droit de vote appartiennent à une personne ou un groupe de personnes étrangères ou à des syndicats étrangers établis au Canada, et d'associations ou organisations établies en conformité d'une loi du Parlement du Canada ou d'une province.»

Le débat se poursuit:

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a agréé les amendements apportés par la Chambre des communes au Bill S-7, Loi concernant The National Dental Examining Board of Canada, sans amendement.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. O'Sullivan, M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles) et M. Fox en remplacement de MM. Scott, Holmes et Caron sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Benjamin en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. McRae, Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain), et Bawden en remplacement de MM. Railton, Baldwin et Lawrence sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des privilèges et élections.

Le débat reprend sur la motion de M. Rodriguez, appuyé par M. Peters,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élections, en insérant, entre les mots «titre» et «doit» figurant à l'alinéa 13.1(5)a) de l'article 4(1) du bill, ce qui suit:

«doit être en monnaie canadienne provenant directement de sources canadiennes et».

Et sur la motion de M. Benjamin, appuyé par M. Peters, —Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de